

Histoire

DÉFENSE DU SUFFRAGE UNIVERSEL, UN MANUSCRIT INÉDIT DE JAURÈS (1885)

Gilles Candar

05/04/2018

Gilles Candar met en lumière et décrypte un nouveau texte inédit de Jean Jaurès conservé par la Fondation, intitulé « Défense suffrage universel ». Ce manuscrit semble constituer une partie d'une conférence que Jean Jaurès prononce au début de l'année 1885 en vue de l'élection législative prévue à l'automne de la même année. Ce manuscrit est désormais consultable en ligne.

Trois feuillets conservés dans les archives Renaudel correspondent à une conférence – le terme convient mieux ici que celui de « discours » –, du moins à une petite partie de conférence, que nous pensons avoir été donnée par Jaurès au début de l'année 1885. Nous proposons même de l'identifier plus exactement à celle qui fut prononcée le 4 janvier à Castres. Le texte est en effet très proche d'un passage comparable d'une conférence donnée par Jaurès à la fin du mois à Albi et que nous connaissons puisqu'elle fut publiée le 5 février sous le titre : « Le suffrage universel et le parti conservateur » dans *L'Union républicaine du Tarn*, le journal républicain trihebdomadaire du chef-lieu, dirigé par Gaston Poux-Laville. Le texte a été repris dans le tome 1 des *Œuvres de Jean Jaurès* intitulé *Les Années de jeunesse 1859-1889*. Les passages très proches du document ici publié, sans être absolument identiques, figurent pages 144-146. Nous ignorons les raisons pour lesquelles ces feuillets ont été conservés et se sont retrouvés dans les archives Renaudel : le hasard probablement.

Chargé de cours à la faculté de Toulouse, Jaurès prépare sa candidature dans le Tarn à l'élection législative qui doit avoir lieu à l'automne 1885. Ses conférences données pour le compte de l'Alliance française à Castres, Albi et Mazamet au printemps 1884 ont été remarquées. Il récidive au cours de l'hiver avec des interventions plus directement politiques centrées sur la défense des principes de la République et de l'héritage de la Révolution française. Jaurès est investi par un congrès républicain réuni à Albi le 14 août 1885 et, comme on le sait, élu le 4 octobre député du Tarn. Il est le benjamin de la nouvelle Chambre. Sur ses débuts politiques locaux, il importe de consulter d'abord la précise étude de Jean Faury : « La politique à Castres dans les années 1880 ».

La calligraphie appliquée, presque encore un peu scolaire, du début du texte laisse à penser qu'il devait être publié, selon toute probabilité dans un journal républicain local, *L'Avenir du Tarn* ou *Le Courrier du Tarn*, si notre hypothèse de Castres est la bonne, *Le Réveil du Tarn* au cas où il s'agirait d'un morceau de la conférence de Mazamet. Nous privilégions Castres car le texte connu et postérieur d'Albi est davantage développé, avec quelques ajouts. Nous ignorons pour quelles raisons le projet de publication dans la presse castraise n'a pas abouti. Il peut s'agir d'un effet toujours possible de rivalités préélectorales, Jean Jaurès n'étant pas le seul candidat à pouvoir prétendre recueillir l'héritage de l'ancien député républicain Frédéric Thomas (1814-1884), comme l'expose clairement Jean Faury dans l'étude signalée précédemment. Il est bien entendu que ce texte témoigne de la première partie de la vie politique de Jaurès, quand il est un ardent réformateur républicain, encore éloigné de l'engagement dans un socialisme d'opposition quel qu'il soit. Il ne nous semble pas appeler de commentaires particuliers, mais sa défense du suffrage universel reposant sur l'égalité de tous les citoyens – le cas des femmes n'est même pas envisagé – témoigne d'un sentiment républicain prêt à envisager la question sociale dans toute son ampleur.

Nous reproduisons ci-dessous tel quel ce document d'archive en indiquant les passages que nous n'avons pu déchiffrer et en plaçant entre crochets les mots que nous pensons pouvoir restituer, mais sans certitude absolue.

Nous opposerons à de vaines déclamations des preuves, des faits et des chiffres : et nous pourrons sans témérité provoquer nos adversaires à un débat contradictoire, parce que la République est un client facile à défendre. En attendant l'heure prochaine de la lutte, nous devons nous pénétrer une fois de plus de la grandeur du principe sur lequel la République repose, le Suffrage universel. Seule en effet la forme républicaine s'accommode de la pratique loyale et entière du suffrage universel. Seule la République peut livrer le gouvernement à la nation, parce qu'elle ne gouverne pas dans l'intérêt d'une dynastie, mais dans l'intérêt de la nation elle-même. La preuve c'est que si vous jetez les yeux sur la carte du monde, vous ne trouverez le suffrage universel que dans les trois républiques Suisse, Américaine et Française. En France, la Restauration octroyait à quelques sujets privilégiés le droit de lui donner des conseils, qu'elle se réservait de ne pas suivre. La monarchie de Juillet n'admettait au vote que 200 mille censitaires, comme si la richesse d'un homme était la mesure de sa valeur et de son dévouement au pays. Mais l'Empire ne nous a-t-il pas donné le Suffrage universel ? Oui, mais un suffrage universel qu'on avait forcé tout d'abord d'abdiquer entre les mains d'un maître, un suffrage universel dominé par la peur, au lendemain des déportations et des fusillades : tenu dans l'ignorance et l'impuissance par le silence de la presse et de la tribune, détourné des nobles soucis par un pouvoir égoïste qui trouvait

plus sûr d'amuser le peuple que de l'instruire, et qui ne voulait d'autre lumière pour la nation que les feux d'artifice du 15 Août : opprimé d'ailleurs par la candidature officielle et le vote obligatoire des soldats dans les casernes, faussé enfin par ces manipulations nocturnes qui faisaient dire à un Sous-Préfet de Castres, deux années avant la guerre : Tant que nous aurons la nuit, nous aurons la majorité ! C'est là une dérision du suffrage universel. Aujourd'hui encore, il se peut que les monarchistes, quand ils paraîtront devant vous, professent le respect du suffrage universel : mais ce respect durera tant qu'ils seront obligés de s'en servir : le suffrage universel est pour eux comme un pont par où il faut passer, mais qu'ils feraient sauter derrière eux dès qu'ils seraient dans la place. Seule la République peut l'accepter sans arrière-pensée, parce que seule elle a accepté franchement les principes de la Révolution française. Quand la Révolution française appela la nation à se gouverner elle-même, c'est d'abord un acte de réparation qu'elle accomplit : le peuple de France avait travaillé pendant de longs siècles pour la grandeur du pays : pendant des siècles il avait donné son or, son sang et ses peines : il n'avait cessé de cultiver le sol que pour le défendre : et depuis le déclin de la puissance féodale, depuis la décadence de la noblesse française, c'était lui qui par son courage sur le champ de bataille avait protégé et élargi nos frontières, comme c'était lui qui par sa ténacité au travail, par son économie et sa patience, avait constitué lentement la fortune du pays. De même que le pays lui devait sa sécurité et sa force, il lui dut bientôt sa gloire, et tandis qu'au siècle dernier la monarchie fatiguée et vieillie abandonnait peu à peu en Europe le rang traditionnel de la France, des savants, des artistes, des écrivains sortis du peuple maintenaient dans le monde l'éclat de notre pays. La Révolution pensa qu'il n'était pas juste que la nation, ayant fait la France, ne fût pas appelée à la gouverner : elle pensa que pour dédommager la fatigue du sacrifice qu'elle avait fait pour le pays, il fallait enfin lui remettre la direction du pays. Elle pensa aussi et elle proclama que tous les Français, au même titre, étaient des hommes : que ce qui fait l'homme, ce n'est ni la condition, ni l'habit, ni la fortune : mais la raison capable de discerner le vrai du faux, la conscience capable de distinguer le bien du mal, la liberté capable d'affirmer le vrai et de pratiquer le bien : tout homme, par cela seul qu'il est homme, a une dignité, une noblesse intérieure qui lui tient lieu de toutes les autres : sans doute tous les individus ne se valent point : il en est de meilleurs les uns que les autres : mais toute personne humaine, tant qu'elle n'a pas commis une faute grave, a droit à une estime préventive : il n'est point d'homme, si humble soit-il, en qui ne sommeille le germe de quelque pensée généreuse, de quelque noble résolution. De quel droit alors enlever à un homme sa dignité d'homme, en lui retranchant sa part d'autorité, sa part de responsabilité, dans la direction des sociétés humaines ? De quel droit confier à d'autres le droit de le gouverner, et lui refuser le droit de se gouverner lui-même, de protéger lui-même son travail, sa pensée, sa conscience en participant à la création des lois qui protègent le travail, la pensée, la conscience de tous les citoyens ? Ainsi c'est sur l'égalité essentielle de tous les hommes, sur la dignité et l'excellence de l'humanité en chacun de nous que la Révolution a fondé le Suffrage national. Elle a pensé en outre que le meilleur moyen de grandir en nous l'humanité c'était de lui

témoigner du respect : que le meilleur moyen [d'obliger] chacun de nous à développer son intelligence, à fortifier sa [mot manquant] et à épurer sa volonté, c'était d'accorder à l'intelligence et à la volonté de chacun de nous une part d'influence dans les destinées du pays. Le sentiment de la responsabilité élève l'homme. Le Citoyen d'un pays libre doit se dire : Je ne dispose pas seulement de moi-même, mais de mon pays : par mon vote, par ma conduite je contribue de plus à la grandeur [une ligne illisible] des lois. Il faut donc que je médite mon vote, et que ma décision soit le plus possible éclairée et désintéressée.

Vous opposerez à de vaines déclamations des preuves,
 des faits et des chiffres : et nous pourrons sans témérité,
 provoquer nos adversaires à un débat contradictoire,
 parce que la République est un client facile à
 défendre. En attendant l'heure prochaine de la
 lutte, nous devons nous pénétrer une fois de plus de
 la grandeur du principe sur lequel la République
 repose, le suffrage universel. Seule en effet la forme
 républicaine s'accommode de la pratique loyale et
 entière du suffrage universel. Seule la République peut
 lier le gouvernement à la nation, parce qu'elle ne
 gouverne pas dans l'intérêt d'une dynastie, mais dans
 l'intérêt de la nation elle-même. La preuve, c'est que
 si vous jetez les yeux sur la carte du monde, vous ne
 trouverez le suffrage universel que dans les trois républiques
 Suisses, Américaine et Française. En France, la Restauration
 octroyait à quelques sujets privilégiés le droit de lui
 donner des conseils, qu'elle se réservait de ne pas
 suivre. La monarchie de Juillet n'admettait au vote
 que 200 mille considérés, comme si la richesse d'un
 homme était la mesure de sa valeur et de son désirment
 au pays. Mais l'Empire ne nous a-t-il pas donné
 le suffrage universel ? Oui, mais un suffrage
 universel qu'on avait tout d'abord d'abdiqué entre
 les mains d'un maître, le suffrage universel donné
 par la peur, au lendemain des déportations et des
 fusillades. Tenue dans l'ignorance et l'impuissance
 par le silence de la presse et de la tribune, détournée
 des nobles soucis par un pouvoir opaque qui trouvait plus
 sûr d'amuser le peuple que de l'instruire, et qui
 ne voulait d'autre lumière pour la nation que les
 feux d'artifice du 15 Août ! opprimé d'ailleurs par
 la candidature officielle et le vote obligatoire des
 soldats dans les casernes, faussé enfin par ces
 manipulations nocturnes qui faisaient dou' à un
 Sous-Préfet de Castres, deux années avant la guerre :
 Tant que nous aurons la nuit, nous aurons la
 majorité ! C'est là une décision du suffrage universel.
 Aujourd'hui encore, il se peut que les monarchistes,
 quand ils paraissent devant vous, professent le
 respect du suffrage universel : mais le respect d'un

Crédits

: Fondation Jean-Jaurès Page 1 du texte manuscrit de Jean Jaurès conservé par la Fondation, intitulé « Défense du suffrage universel ». Ce manuscrit semble constituer une partie d'une conférence que Jean Jaurès prononce au début de l'année 1885 en vue de l'élection législative prévue à l'automne de la même année.

veut qu'il soient obligés de s'en servir : le
 suffrage universel est pour eux comme un pont pai-
 ou il faut qu'ils passent, mais qu'ils fassent sauter
 derrière eux ce qu'ils avaient dans la place. Seule la République
 peut l'accepter sans arrière-pensée, parce que seule elle
 a accepté franchement les principes de la révolution
 française. Quand la révolution française appela
 la nation à se gouverner elle-même, c'est d'abord
 un acte de réparation qu'elle accomplit : le peuple
 de France avait travaillé pendant de longs siècles
 pour la grandeur du pays : pendant des siècles il
 avait donné son or, son sang et ses peines : il n'avait
 cessé de cultiver le sol que pour le sécher : et depuis
 le déclin de la puissance féodale, depuis la décadence de
 la noblesse française, c'était lui qui par son courage
 sur le champ de bataille avait protégé et élargi nos
 frontières, comme c'est lui qui par son travail,
 par son économie et sa patience, avait constitué l'ordre
 la fortune du pays. De même que le pays lui
 devait sa sécurité et sa paix, il lui dut honneur et gloire,
 et tandis qu'on n'aurait dû le laisser fatigué et
 vieillir abandonnant peu à peu en Europe le royaume
 traditionnel de la France, des savants, des artistes,
 des écrivains de premier ordre, maintenant dans
 la mémoire l'état de notre pays. La révolution pensa
 qu'il n'était pas juste que la nation, ayant fait la
 France, ne fût pas appelée à la gouverner : elle pensa
 que pour récompenser la patrie des sacrifices qu'elle
 avait faits pour le pays, il fallait enfin lui remettre
 la direction du pays. Elle pensa aussi et elle
 proclama que tous les Français, au même titre, étaient
 des hommes : que ce qui fait l'homme, ce n'est ni
 la condition, ni l'héritage, ni la fortune, mais la
 raison capable de discerner le vrai du faux, la
 conscience capable de distinguer le bien du mal,
 la liberté capable d'affirmer le vrai et de pratiquer
 le bien : tout homme, par cela seul qu'il est
 homme, a une dignité, une noblesse intérieure qui
 lui tient lieu de tous les autres : sans doute tous
 les individus ne se valent point : il en est de

Crédits: F

Fondation Jean-Jaurès Page 2 du texte manuscrit de Jean Jaurès conservé par la Fondation, intitulé « Défense du suffrage universel ».

meilleures les uns que les autres ; mais toute personne humaine, tant qu'elle n'a pas commis une faute grave, a droit à une estime préventive : il n'est point d'honneur, si humble soit-il, en qui ne sommeille le germe de quelque pensée généreuse, de quelque noble résolution. De quel droit alors enlever à un homme sa dignité d'honneur en lui retranchant sa part des sociétés humaines ? De quel droit ceper à l'acte le droit de le gouverner et lui refuser le droit de se gouverner lui-même, de peindre lui-même son avenir, sa pensée, sa conscience en participant à la création des lois qui régissent le travail, la pensée, la conscience de tous les citoyens ? Aussi c'est sur l'égalité essentielle de tous les hommes, sur la dignité et l'excellence de l'humanité en dérive de nous que la Révolution a fondé le suffrage national. Elle ne perdait en outre par le meilleur moyen de grandir en nous l'humanité c'était de lui témoigner du respect ; sur le meilleur moyen de chacun de nous à développer son intelligence, à fonder sa volonté à épurer sa volonté c'était d'aider à l'intelligence et à la volonté de chacun de nous une part d'influence dans les décisions du pays. Le sentiment de la responsabilité élève l'homme. Le citoyen d'un pays libre doit le dire : dans mes votes je ne dispose pas seulement de moi-même mais de mon pays ; par mon vote par ma conduite par l'attitude que je prends, et par mes décisions j'ai à l'égard de la loi le fait sur moi-même mon vote, et par ma décision sur le plus possible d'autres et d'intéressés.

Crédits: F

Fondation Jean-Jaurès Page 3 du texte manuscrit de Jean Jaurès conservé par la Fondation, intitulé « Défense du suffrage universel ».